

**Conseil Communautaire  
Du 24 septembre 2020  
à 20h30 à la salle des fêtes de Chérier**

**Etaient présents** : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, PRAS Séverine, LABOURE Charles, PONCET Didier, BRUEL Laurent, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, VIETTI Dominique, ROYER Jean-Paul, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

**Etait présent pour les services de la CCPU** : AVRARD Emmanuel.

**Absents ayant donné procuration** : COMPAGNAT Michel, ESPINASSE Patrice, BARLERIN Emmanuelle.

**Absent excusé** : aucun

**Ordre du jour** :

**Séance publique** :

- Approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet 2020;
- Avancement de la Convention Territoriale Globale (CTG);
- Modification du tableau des effectifs ;
- Mise en place du règlement intérieur ;
- Travaux supplémentaires de voirie 2020 / Signature des conventions financières ;
- Extension des locaux de la MSP de Crémeaux ;
- Réalisation d'une étude financière prospective ;
- SIEL / Renouvellement adhésion SAGE ;
- Effacement de dettes ;
- BV Aix / Actualisation du coût d'intervention de l'équipe technique
- Approbation de la convention RHONALPIA

**Séance de travail** :

**- Interventions et questions diverses**

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;

\*\*\*

**Séance publique** :

**1/ Approbation du Compte rendu de la séance du 23 juillet 2020 :**

**2/ Avancement de la Convention Territoriale Globale (CTG) :**

M. LABOURE invite Mme PRAS à présenter ce dossier.

Mme PRAS rappelle que la CTG est le nouveau dispositif contractuel de la Caisse d'Allocation Familiale. Il a vocation à remplacer les contrats Enfance- Jeunesse (CEJ).

Contrairement au CEJ qui traite uniquement de la thématique Enfance-Jeunesse, la CTG traite de tous les aspects de l'action sociale sur un territoire.

La CCPU a signé un CEJ avec la CAF qui se termine fin 2021.

Néanmoins, la CCPU a manifesté un intérêt auprès de la CAF pour s'inscrire dans la démarche CTG afin d'apporter de la cohérence aux initiatives menées localement et développer de nouvelles actions dans le domaine de l'enfance jeunesse mais également sur la thématique des services à la personne, de l'habitat, de la santé...

Sur proposition de la CAF, un rapprochement s'est opéré avec la CCVAI pour établir une CTG commune aux deux territoires. Cette proposition a été formulée par la CAF et acceptée par les deux EPCI car les territoires se ressemblent et sont confrontés à des problématiques très similaires. Néanmoins, il est bien spécifié que chaque territoire s'engagera sur la base d'un programme d'actions spécifique validé dans chacun des EPCI.

Mme PRAS rappelle que les premières réunions de concertation se sont tenues en début d'année 2020.

Aujourd'hui, le diagnostic est en cours d'écriture. Un premier jet sera présenté en réunion plénière le 7 octobre prochain à tous les acteurs qui ont été consultés lors de la phase de concertation. Un comité de pilotage se réunira le 14 octobre avec les représentants de la CAF.

L'objectif poursuivi est de signer une CTG commune avec la CCVAI et la CAF au 15 décembre prochain.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- 1/ d'approuver la dénonciation anticipée du CEJ au 31/12/2020.
- 2/ d'approuver la réalisation d'une CTG commune avec la CCVAI.

Mme PRAS précise que la CTG est signée pour une durée de 5 ans. Elle ajoute que les orientations et le programme d'actions de la CTG seront soumis pour approbation au conseil communautaire ultérieurement.

En marge de ce sujet, Mme PRAS informe les membres du bureau de l'annulation de la semaine Enfance Jeunesse en raison des conditions sanitaires. La CCPU communiquera néanmoins sur les activités mises en place par l'ALSH et le RAPE à cette occasion.

Par ailleurs, Mme PRAS évoque aussi l'accueil transitoire des adolescents du Centre de loisirs dans un local communal mis à disposition par la mairie de St Romain d'Urfé.

### **3/ Modification du tableau des effectifs :**

#### 1/ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20h par semaine :

M. LABOURE rappelle que l'agent comptable de la CCPU est arrêtée depuis le 31 janvier 2020 et a été placée en longue maladie jusqu'en janvier 2021.

Son remplacement est assuré depuis mars 2020 par un agent contractuel, via le service de remplacement du CDG42 pour seulement 16h contre 35 pour l'agent titulaire.

Cette situation génère des difficultés importantes pour la CCPU dans sa gestion comptable et administrative et une surcharge de travail pour les autres agents.

Afin de faire face à la situation, il est proposé la création d'un poste de gestionnaire comptable et administratif au grade d'adjoint administratif cat. C à temps non complet à raison de 20h par semaine.

Compte tenu de la procédure à mettre en œuvre, l'objectif est de finaliser cette opération pour une prise de poste à l'horizon de janvier 2021.

La CCPU pourrait ainsi disposer d'un agent contractuel à temps non complet sur le poste du titulaire, pendant son absence et d'un second agent titulaire à temps non complet sur 20h pour effectuer l'ensemble des missions.

A terme avec le prochain départ en retraite de l'agent en arrêt actuellement, la CCPU pourrait envisager de supprimer le poste à temps complet qu'elle occupe actuellement pour créer un nouveau poste à temps non-complet afin de bénéficier de l'équivalent d'un temps complet à terme.

Cette formule aurait pour avantage de sécuriser la CCPU en cas d'absence d'un des agents (2 gestionnaires comptables) et répond à la problématique des personnes qualifiées localement qui cumulent souvent plusieurs emplois dans des mairies.

M. LABOURE indique que le CTI a été consulté et a rendu un avis favorable pour cette opération lors de la séance du 9 septembre 2020.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

En marge de cette question, M. LABOURE évoque également les difficultés actuelles en lien avec les ressources humaines au niveau de la collectivité.

## 2/ Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade :

M. LABOURE indique qu'il est nécessaire de se prononcer sur les propositions du CDG pour les avancements de grade.

Il propose au Conseil Communautaire :

- de supprimer un poste de rédacteur principal de 2ème classe et de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe au 19/09/2020 ;
- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 03/11/2020.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

## **4/ Mise en place du règlement intérieur :**

M. LABOURE rappelle que le règlement intérieur est l'acte administratif par lequel une assemblée fixe les règles de son organisation interne et de son fonctionnement.

Le règlement doit être mis en place dans les 6 mois qui suivent l'installation de la nouvelle assemblée.

Il donne lecture du projet de règlement soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Suite au débat, le Conseil Communautaire approuve le règlement intérieur à l'unanimité.

#### **5/ Travaux supplémentaires de voirie 2020 / Signature des conventions financières :**

M. LABOURE rappelle que la CCPU permet aux communes qui en font la demande de réaliser des travaux de voirie au-delà de l'enveloppe communautaire qui leur est attribuée, tout en bénéficiant du reliquat de subvention du département qui n'est pas mobilisé par la CCPU.

Pour ce faire, la CCPU a mis en place en concertation avec les services du trésor public un système pour réaliser ces opérations. (Conventions financières et fonds de concours entre la CCPU et les communes).

Récapitulatif des demandes de travaux supplémentaires pour l'exercice 2020 :

Communes	Avances sollicitées
Champoly	20 121€
Chérier	20 405€
Crémeaux	40 873€
Saint Marcel d'Urfé	41 223€
Saint Priest la Prugne	1 383€
Saint Romain d'Urfé	4 161€
La Tuilière	9 071€
Les Salles	25 243€
Total	162 480€

Les projets de convention ont été adressés aux communes pendant l'été en anticipation de la décision de la CCPU sur ce dossier. L'objectif est de traiter ce dossier dans les meilleurs délais afin de soulager la trésorerie de la CCPU qui a déjà payé une part importante du programme de voirie à ce jour.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions à l'unanimité.

#### **6/ Extension des locaux de la MSP de Crémeaux :**

M. LABOURE rappelle que les professionnels de santé qui occupent la maison de santé de Crémeaux ont exprimé de nouveaux besoins afin de satisfaire à l'exercice de leurs activités.

Suite à plusieurs réunions de concertation le lancement de cette opération a été approuvé par le Conseil Communautaire en janvier 2020.

L'extension de la maison de santé permettrait notamment aux kinésithérapeutes de se redéployer dans des locaux plus spacieux et d'affecter leurs locaux actuels à un usage commun à l'ensemble des professionnels qui occupent le site.

Une réunion a eu lieu le 9 septembre dernier avec le cabinet d'architecture Fournel-Jeudi en charge de l'opération.

Cette réunion a permis de caler les modifications techniques relatives au programme initial et d'établir un planning de l'opération :

-Réunion le 5 octobre prochain pour présentation de l'avant-projet et validation au Conseil communautaire le 15 octobre ;

-Dépôt du PC + lancement DCE au 15 novembre avec remise des offres fin décembre - analyse et attribution des lots au Conseil Communautaire de janvier.

-Ordre de service de démarrage des travaux en février 2021 pour une durée des travaux 4 – 5 mois.

En parallèle, il a été convenu d'avancer sur la maîtrise foncière du terrain qui appartient à la commune de Crémeaux.

Un géomètre a été missionné par la commune pour effectuer le bornage de la parcelle.

Concernant cette opération il est proposé de :

-Faire établir un acte administratif à charge de la CCPU pour formaliser l'acquisition de la parcelle à titre gracieux auprès de la commune pour réaliser cette opération ;

-autoriser le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

### **7/ Réalisation d'une étude financière prospective :**

M. LABOURE invite M. PEURIERE à présenter cette question.

M. PEURIERE indique que la CCPU souhaite bénéficier d'une vision claire et objective concernant sa situation financière.

Cette possibilité avait été anticipée au moment du vote du budget en février dernier avec l'inscription d'une ligne de crédit à hauteur de 15 000€ pour la réalisation de cette étude.

Pour ce faire, il est envisagé de confier une mission à un prestataire externe.

Les trois points essentiels de la mission :

1/ Audit/analyse financière concernant la situation de la CCPU au regard des différents critères;

2/ Identification et conseils concernant les différents leviers que nous pourrions actionner pour tenter d'optimiser nos capacités d'investissement;

3/ Restitution des conclusions de l'étude lors d'un conseil communautaire (séance du 19 novembre évoquée).

Après négociation, le cabinet partenaires finances locales a établi une proposition financière à hauteur de 5 815€ HT soit 6 978€ TTC pour la réalisation de cette mission. (Proposition en pièce jointe).

- Réunion de lancement par visio-conférence » : 225 € HT

- Analyse Financière rétrospective : 2 250 € HT

- Prospective financière 2020-2026 » : 2 250 € HT

- Réunion de Présentation sur site devant Conseil Communautaire » : 1 090 € HT

Le Conseil Communautaire décide de retenir cette proposition à l'unanimité.

### **8/ SIEL / Renouvellement adhésion SAGE :**

M. LABOURE indique que la CCPU doit délibérer pour demander au SIEL de continuer à assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

Cette assistance concerne :

1/Une aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergie.

Il s'agit pour le SIEL de faire un suivi des consommations, de mettre en place des bases de données par type de bâtiment, et, à partir de ces éléments et si la CCPU le souhaite, de mettre en œuvre des procédures d'achats groupés (propane, électricité et gaz naturel, voire bois pour l'alimentation de chaufferies, ...).

Un rapport d'analyses et de préconisations sera remis à chaque adhérent tous les ans.

2/ Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques :

Il s'agit pour le SIEL de faire réaliser les études énergétiques nécessaires (Audit Energétique Global, diagnostic thermique d'un bâtiment, étude de faisabilité d'une production locale d'énergie...)

3/ Une assistance complémentaire pour les nouveaux projets d'investissement, en complément et en parallèle de la maîtrise d'œuvre, pour définir avec plus de précisions les travaux à réaliser et les coûts de fonctionnement futurs, ainsi que pour la mise en place des contrats de maintenance éventuels.

L'adhésion à ce service est consentie pour une période de 6 ans.

Le montant de la cotisation que le groupement de communes s'engage à verser annuellement au SIEL est fonction du nombre d'habitants et du régime de perception de la taxe sur l'électricité. (Environ 550€/an pour la CCPU)

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **9/ Effacement de dettes :**

M. LABOURE indique que les services du Trésor Public demandent à la CCPU de procéder à l'effacement d'une dette suite à un jugement du Tribunal de Commerce prononçant la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Le montant de cette créance s'élève à 68.01€ correspondant à sa redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **10/ BV Aix / Actualisation du coût d'intervention de l'équipe technique :**

M. LABOURE indique que dans le cadre du contrat territorial du Bassin versant de l'Aix, il est envisagé de mettre en place une prestation de service entre EPCI afin que l'équipe technique de la CCPU puisse venir en renfort des équipes de la Communes de Communes des Vals d'Aix et Isable pour la réalisation de certains travaux.

Ces interventions se limiteraient aux travaux situés sur le périmètre de la CCPU et pourraient être prises en considération par les partenaires qui participent au financement des actions du contrat territorial.

Ce faisant, la CCPU pourrait bénéficier d'un volume de travaux plus important pour une participation financière équivalente.

Les travaux programmés en 2019 et 2020 ayant été retardés, il convient de réactualiser le coût d'intervention journalier de l'équipe technique inscrit dans la délibération du 24 octobre 2019.

Suite à l'exposé de M.LABOURE, le conseil Communautaire décide à l'unanimité de valoriser les interventions de l'équipe technique à hauteur du coût réel d'intervention soit 505€ par jour d'intervention.

### **11/ Approbation de la convention RONALPIA :**

M. LABOURE indique que RONALPIA, association loi 1901, dont le siège est situé sur Lyon, a pour mission de détecter, sélectionner et accompagner des entrepreneurs sociaux à fort potentiel de développement.

Il précise que RONALPIA a une expérience significative dans ce domaine puisqu'ils ont accompagné 163 entreprises sociales depuis 2013.

RONALPIA ambitionne de développer son modèle sur des territoires hors métropoles. 4 territoires ont déjà expérimenté cette démarche sur Auvergne Rhône-Alpes.

L'arrondissement du Roannais a été identifié et sollicité pour mettre en place ce programme d'accompagnement (sur une durée de 9 mois, 9 jours d'accompagnements collectifs + 18h d'accompagnements individuels)

La Communauté de communes de Charlieu Belmont a délibéré pour l'accompagnement de 2 projets ;  
Roannais Agglomération doit aussi délibérer pour 2 projets ;  
Le Site de proximité est sollicité pour 2 projets également.

La participation financière des EPCI pour 2 projets est de 4 744€. Les crédits sont inscrits au budget 2020 du Site de Proximité.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec RONALPIA, Charlieu Belmont Communauté et Roannais Agglomération pour la mise en œuvre de cette opération.

Séance de travail :

### **12/Interventions et questions diverses :**

#### Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

M. LABOURE rappelle que la communauté de communes du Pays d'Urfé et ses communes membres sont désormais contributrices au FPIC.

La contribution de l'ensemble intercommunal connaît une augmentation significative en 2020 (+10% /2019). L'effort fiscal agrégé (EFA) de la CCPU reste insuffisant pour bénéficier d'un reversement du FPIC.

Contribution nette = 131 288 € répartis en fonction du potentiel fiscal agrégé :

- 53 278€ pour la CCPU
- 78 010€ pour les communes membres

Il est décidé de retenir la répartition de droit commun comme les années précédentes, qui se base sur le potentiel financier agrégé.